

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale Question n°133

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2012017

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 31/05/2012

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Désaffectation et déclassement du domaine public des parcelles issues de la division de la parcelle G26 situées 3 rue Albinet à Aubervilliers d'une superficie totale de 1 345 m².

EXPOSE :

Le terrain d'assiette du terrain de foot aménagé sur la parcelle G 27 et une partie de la parcelle G 26, situé 1 et 3 rue Albinet appartient au domaine public communal.

L'emprise du terrain de foot empiétant sur une partie de la parcelle G 26 qui doit être cédée à la SEM Plaine Commune Développement, une division cadastrale a été réalisée.

Ainsi, l'ancienne parcelle G 26 a été divisée en six parcelles tel que cela figure sur le plan en annexe. Les parcelles J, K, L,M, et O sont cédées à la SEM et la commune reste propriétaire de la parcelle N sur laquelle est située une partie du stade.

Avant toute cession au profit de la SEM, les parcelles J, K, L,M, et O doivent donc être déclassées.

Le déclassement du domaine public communal de ces parcelles est conditionné par la fermeture au public et la non possibilité d'utiliser ce terrain. Il a été établi la désaffectation du terrain par procès-verbal en date du 07 mai 2012 et par arrêté du Maire du 10 mai 2012.

Les parcelles J, K, L,M, et O, situées 3 rue Albinet, étant clôturées ne peuvent plus faire l'objet d'une utilisation publique ou concourant à l'exécution d'une mission de service public, du fait de la commune ou de toute personne publique ou privée, morale ou physique, y ayant été habilitée ou autorisée par la commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le déclassement du domaine public communal des parcelles J, K, L,M, et O situées 3 rue Albinet à Aubervilliers d'une superficie totale de 895 m² et de procéder à leur classement dans le domaine privé de la commune d'Aubervilliers en vue de leur cession au profit de la SEM Plaine Commune Développement.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2012017

Signataire : AD

OBJET : Désaffectation et déclassement du domaine public des parcelles issues de la division de la parcelle G26 situées 3 rue Albinet à Aubervilliers d'une superficie totale de 1 345 m².

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1 ;

Vu l'arrêté du maire en date du 10 mai 2012 constatant la non utilisation et la non affectation à l'usage direct du public des parcelles J, K, L,M, et O situées 3 rue Albinet à Aubervilliers, issues de la division de la parcelle G 26, tel que cela figure sur le plan en annexe ;

Considérant que la désaffectation des parcelles J, K, L,M, et O situées 3 rue Albinet, d'une superficie totale de 1 345 m² par la fermeture du bâtiment et sa non affectation à l'usage direct du public, a été constatée par un procès verbal en date du 07 mai 2012 ;

Considérant que la désaffectation et le déclassement de ces parcelles sont effectués en vue de la cession au bénéfice de la SEM Plaine Commune Développement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de désaffecter et de déclasser du domaine public communal les parcelles J, K, L,M et O situées 3 rue Albinet à Aubervilliers, issues de la division de la parcelle G 26, représentant une superficie totale de 1 345 m².

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/06/2012

Publié le : 07/06/2012

Certifié exécutoire le : 08/06/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué